



# Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 juin 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 34<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 mai 2013, à 10 heures

*Président* : M. Berger ..... (Allemagne)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 171 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle  
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 septembre 2013).

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre  
de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des  
documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des  
documents (<http://documents.un.org/>).

13-34715\* (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 171 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali** (A/67/863 et 877)

1. **M. Curry** (Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix), présentant la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 (A/67/863) dit que, compte tenu des délais nécessaires pour établir les cadres budgétaires axés sur les résultats, déterminer les crédits nécessaires pour l'exercice budgétaire 2013/14 et permettre aux organes délibérants de les examiner, le budget de la MINUSMA pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sera présenté à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-huitième session. Dans l'intervalle, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à l'autoriser à engager des dépenses et à approuver la mise en recouvrement de montants pour couvrir les besoins initiaux de démarrage de la Mission, afin de faciliter sa mise en route et son déploiement rapides.

2. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/67/877) dit que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager, pour la période du 25 avril au 31 décembre 2013, des dépenses d'un montant de 454 426 300 dollars, avec une réduction de 10 % du montant mis en recouvrement au titre des engagements autorisés pour cette même période. Cette réduction a été recommandée parce que le Comité consultatif a estimé que les 23 postes d'appoint au Siège devraient figurer dans un additif aux propositions relatives au Compte d'appui plutôt que dans une demande d'autorisation d'engagement de dépenses. Par ailleurs, étant donné que le Secrétaire général a récemment fait valoir que les capacités d'appoint imputées au compte d'appui devaient être conservées pour pouvoir effectuer des déploiements rapides dans des situations d'après conflit et que le Siège devrait disposer de capacités supplémentaires après la fermeture de la Mission intégrée des Nations Unies au

Timor-Leste (MINUT), le Comité consultatif se demande si les 23 postes sont bien nécessaires.

3. La recommandation faite par le Comité consultatif de réduire le montant mis en recouvrement montre que le Comité estime que les projets de construction proposés pour la période à l'examen ne sont pas réalistes, vu le grand nombre de projets de construction dont l'exécution est prévue jusqu'au 31 décembre 2013 et compte tenu du faible niveau des dépenses déjà engagées par rapport à l'autorisation d'engagement déjà approuvée, d'un montant de 83 690 200 dollars.

4. La recommandation concernant l'autorisation de dépenses ne préjuge pas de la position que le Comité consultatif pourrait prendre quant à la structure, au nombre et à la classe des postes ou aux autres crédits demandés pour la MINUSMA, dans le cadre des projets de budget.

*La séance est levée à 10 h 20.*